

Les Machinistes déposent une plainte pour pratiques déloyales de travail contre Air Canada

Vendredi 14 octobre 2016

À publier immédiatement

Toronto, ON – « Air Canada doit lever le voile sur la question d'un relèvement du plafond des gains ouvrant droit à pension pour nos membres. » C'est ce qu'exige Fred Hospes, président et directeur général du district 140 des transports de l'AIM.

M. Hospes fait référence à des documents déposés en fin d'après-midi contre Air Canada auprès du Conseil canadien des relations industrielles. Le syndicat accuse le transporteur aérien de négocier de mauvaise foi. « De l'information portée à notre attention nous porte à croire qu'Air Canada n'a pas fait preuve d'honnêteté à l'égard de notre équipe de négociateurs ou de l'arbitre en ce qui concerne la santé [financière] du régime de retraite d'Air Canada et de l'incidence financière de la demande de relèvement du plafond », explique M. Hospes.

Durant les négociations l'année dernière, l'AIM avait demandé que le plafond des gains maximaux ouvrant droit à pension soit augmenté de 10 000 \$. Le plafond touche 1 200 membres de l'AIM qui travaillent comme mécaniciens d'entretien d'aéronef pour Air Canada. À l'heure actuelle, ces membres sont les seuls employés d'Air Canada qui n'ont pas droit à une pension calculée sur la base de la totalité de leur salaire normal et dont les prestations de retraite ne seront pas bonifiées malgré les augmentations de salaire ayant été négociées pour eux.

« Air Canada a informé notre équipe de négociateurs ainsi que le médiateur que chaque augmentation de 1 000 \$ imposerait un fardeau financier de 5 millions de dollars au régime en plus d'un fardeau de 500 000 \$ par année à Air Canada sous la forme de cotisations additionnelles. Le transporteur jugeait que ce n'était pas viable. Toutefois, en 2016, Air Canada a changé son fusil d'épaule et a déclaré que le régime était capitalisé à hauteur de 124 %. Par conséquent, le transporteur a décidé de se payer un congé de cotisation d'une valeur de 47 millions de dollars et ne versera donc pas un cent en cotisations au régime cette année. Nous sommes donc arrivés à la conclusion que le régime demeurerait viable malgré notre revendication et que l'employeur n'aurait même pas à sortir son chéquier. Air Canada devait le savoir au moment des négociations. Nous avons donc décidé de déposer une plainte pour pratique déloyale de travail dans laquelle nous alléguons qu'Air Canada a induit le syndicat et l'arbitre en erreur et a négocié de mauvaise foi. »

L'AIM est le plus important syndicat d'Air Canada et y représente plus de 8 000 travailleurs.

-30-

Renseignements :

Fred Hospes, président et directeur général du district 140 des transports de l'AIM

604 446-0721 ou 778 829-8140

Bill Trbovich, directeur des communications de l'AIM

416 386-1789, poste 6331 ou 416 735-9765